

Une gouvernance partagée au service du projet municipal

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation vous apporte les bases de fonctionnement de la gouvernance partagée, ainsi que les écueils à éviter pour apprendre à partager le pouvoir dans un souci d'efficacité.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre les bases de la gouvernance partagée
- Utiliser des outils de prise de décision issus de la sociocratie
- Identifier les marges de progression dans sa propre organisation
- Connaître des outils pour fluidifier son fonctionnement collectif

Description / Contenu

- Faire connaissance entre les participants de la journée
- Poser un cadre de fonctionnement sécurisant
- Expérimenter les différents modes de prises de décision
- Partage d'expériences sur l'organisation collective des participants
- Qu'est-ce que la gouvernance ? Les modèles de gouvernance existants : le pyramidal, le sociocratique, l'holocratique
- La notion d'objection
- Expérimenter la « Gestion par consentement » avec un enjeu réel
- Analyse d'un cas avec les outils acquis
- La notion de confiance comme élément clé du faire ensemble
- Passer de la théorie à la pratique : Intégrer les apprentissages dans son fonctionnement d'équipe
- Éviter les écueils : à quoi faut-il veiller ?

Informations sur l'admission

Selon le type de formation :

Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription [DlFe](#) : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités pédagogiques

- Mises en situation
- Méthode participative
- Alternance entre expérimentation et théorie

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Paula Schmidt de la Torre

Consultante, formatrice et comédienne. Elle accompagne les entreprises et les collectivités sur l'organisation du travail et les relations interpersonnelles avec des méthodes créatives et participatives. Diplômée en Sciences Politiques et en Etudes Européennes, elle compte avec une expérience professionnelle en collectivité, entreprise et association sur des projets multi-acteurs avec des forts enjeux territoriaux.